

Fonds d'investissement rural: analyse d'une crise annoncée

A U S O M M A I R E

L'édito: le vent contraire de la nouvelle Politique agricole 1

L'inraisemblable saga des CHF 10 millions du FIR 1

ProSolaire, nouvelles prestations pour le photovoltaïque 2

Le droit comptable fait peau neuve 2

Ce qu'impliqueront les mesures liées à la Qualité du paysage 3

FIDASOL fête son 900^e client Terminal Serveur 3

Nouveau directeur à la tête de TerrEmploi 4

Les forums 2013 prennent tournure: à vos agendas! 4

Eco Energie Etoy contrainte de cesser sa production 4

Depuis le début de l'été, le Fonds d'Investissement Rural (FIR) a connu une rupture de ses liquidités et les prêts accordés n'ont pas pu être payés dans les délais. Cette situation inhabituelle a soulevé nombre d'interrogations parmi les exploitants et les partenaires de l'Office de crédit agricole.



PHILIPPE
ROSSY

Au cours de l'année qui s'achève, les bénéficiaires des prêts accordés par le FIR n'ont pas pu obtenir le capital du prêt qui leur avait été accordé, alors même que toutes les conditions étaient réunies. Cet état de fait est consécutif à l'adoption de la loi sur l'agriculture vaudoise en 2010 par le Grand Conseil, puis à sa mise en œuvre au début de 2011. Celle-ci a eu pour conséquences l'élargissement du champ d'intervention aux fermiers, aux communes ainsi qu'aux sociétés de réception et de mise en valeur des produits agricoles, et l'augmentation du nombre des mesures finançables. Ces décisions impliquaient la mise à disposition de moyens financiers supplémentaires. Or, la dotation du FIR, au lieu d'être augmentée en conséquence, a été diminuée de CHF 10 millions dès la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi. Ce montant a en effet été transféré au Fonds d'investissements agricoles (FIA-AEP) pour financer la participation du Canton aux mesures fédérales d'aide aux exploitations paysannes. Lors de l'examen de la loi sur l'agriculture, ce problème était connu. Le Département de l'économie (DECS) avait déjà à l'époque évoqué la nécessité de prévoir un décret pour reconstituer la dotation du FIR.

En résumé, si la nouvelle loi sur l'agriculture a bien concrétisé la volonté politique du Canton de renforcer son soutien aux investissements agricoles, les moyens financiers mis à disposition du FIR n'ont malheureusement pas suivi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AVAIT AVERTI

Le Conseil d'administration du FIA-FIR a pourtant, à plusieurs reprises depuis 2010, rendu le Canton attentif aux difficultés auxquelles le FIR allait être confronté au plan de sa trésorerie. Il a en particulier souligné que la restitution du capital prélevé en 2011 ne permettrait pas, à elle seule, de financer les nouvelles mesures décidées par le Grand Conseil et que cela nécessiterait une dotation complémentaire.

La prise en compte du problème est toutefois intervenue tardivement, puisque ce n'est qu'au début de ce mois que le Grand Conseil a pu adopter un décret prévoyant la restitution au FIR, sous la forme d'un prêt du Canton, des CHF 10 millions prélevés il y a deux ans.

Cet apport financier va permettre au FIR de payer les montants dus aux bénéficiaires de prêts dont le versement a dû être différé cet automne,



Le Fonds d'investissement rural (FIR) est une institution indispensable au fonctionnement de l'agriculture vaudoise. Elle permet de financer des développements, comme la réalisation de constructions agricoles.

d'une part, et de reprendre le cours normal de ses activités, d'autre part. Le Conseil d'administration se voit toutefois contraint d'adapter les interventions du FIR pour tenir compte du capital à disposition, lequel a certes été ramené à son niveau de 2010, mais n'a pas été augmenté comme l'aurait exigé la révision de la loi. Les prêts pour l'installation de cellules photovoltaïques, pour la reprise de capital fermier ainsi que pour la création ou la transformation d'appartements ont ainsi dû être supprimés. Cela ne devrait toutefois pas être trop dommageable puisque d'autres soutiens de la Confédération et/ou du canton peuvent être sollicités dans ces cas-là. En outre, les échéances de

paiements seront désormais au nombre de deux durant l'année, au 30 juin et au 31 décembre.

L'OFFICE DE CRÉDIT AGRICOLE BIEN ARMÉ

Quoi qu'il en soit et en dépit de ces péripéties, l'Office de crédit agricole reste bien armé pour soutenir les agriculteurs et les viticulteurs dans leurs investissements. Notre Office a sous gestion, faut-il le rappeler, plus de 500 millions de francs qui, sous forme de prêts sans intérêt ou de cautionnement, sont à disposition pour favoriser les adaptations structurelles de l'agriculture vaudoise. Le soutien aux investissements dans notre canton demeure donc substantiel.

LES ACTIONS DE PROMÉTERRE

Dès qu'il a été porté à sa connaissance, au début de l'automne, que le FIR n'allait pas pouvoir disposer en temps utile de la dotation financière nécessaire aux paiements des prêts pour lesquels des contrats étaient déjà conclus ou en passe de l'être, Prométeerre, par sa direction et son Office de crédit agricole, a tout entrepris pour réduire autant possible l'impact négatif de cette situation; et trouver des solutions pour sortir de l'embarras les bénéficiaires de prêts dont le paiement a dû être différé. Parmi les mesures prises, on citera:

- le contact individuel avec tous les bénéficiaires de prêts pour déterminer une nouvelle échéance de paiement et identifier un éventuel besoin de financement transitoire;
- le contact avec les banques partenaires de l'agriculture pour les informer de la situation et obtenir de leur part la mise en œuvre de crédits-relais;
- la mise en place au sein même de Prométeerre d'un crédit-relais, en partenariat avec le Crédit Suisse, destiné dès le 1er janvier 2013 aux bénéficiaires de prêts pour lesquels l'échéance de versement du FIR est trop tardive;
- la démarche auprès du chef du Département de l'économie et du sport et des députés au Grand Conseil pour éviter que les CHF 10 millions mis à disposition du FIR par le Canton fassent l'objet d'une compensation financière dans le budget du Service de l'agriculture, comme cela était initialement prévu par le décret du Conseil d'Etat.

On notera enfin qu'à l'initiative de Prométeerre, la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) vient de déposer une requête auprès du chef du Département de l'économie et du sport en vue d'élargir l'utilisation du fonds viticole à des mesures analogues à celles du FIR, mais réservées aux exploitations et entreprises vitivinicoles. Par effet de ricochet, cela aurait le mérite de décharger le FIR.

L'édito



LUC
THOMAS

PA 2014-17: une issue décevante

Les débats au Conseil des Etats sur PA 2014-17 n'ont pas donné les résultats escomptés, c'est le moins que l'on puisse dire. Sur plusieurs aspects importants du projet, la Chambre des cantons a rejeté les amendements de la profession, confirmant ainsi les décisions prises par le Conseil National. L'articulation générale des paiements directs sera donc celle voulue par le Conseil fédéral. On en prend acte et on attend désormais avec impatience de connaître les dispositions d'application. Il s'agira en effet de veiller à ce que la marge de manœuvre offerte par la loi soit mise à profit pour préserver autant que faire se peut la fonction productive de l'agriculture et limiter également l'impact négatif du nouveau système sur le revenu agricole.

Décevante est aussi la persistance de nos élus à ne pas vouloir donner aux organisations de producteurs les outils nécessaires à une meilleure gestion de l'offre. Le travail de lobby de l'OFAG, qui a agité la menace d'un retour au contingentement si la force obligatoire demandée était octroyée aux producteurs, a malheureusement payé.

Reste maintenant le processus d'élimination des divergences entre les deux chambres, qui sera lancé en janvier prochain déjà. Deux points sont à nos yeux essentiels. Le budget tout d'abord. La dotation complémentaire de 160 millions adoptée par le Conseil National doit absolument être soutenue. La suppression des limites de revenu et de fortune et surtout de l'échelonnement des contributions, ensuite, qu'il faudra confirmer, contre l'avis du Conseil des Etats. Pour la Suisse romande en général et le canton de Vaud en particulier, caractérisés par des structures d'exploitation supérieures à la moyenne suisse, l'enjeu est de taille. C'est donc à cela que nous devons travailler en priorité et sans relâche dans les semaines à venir.

” L'articulation générale des paiements directs sera donc celle voulue par le Conseil fédéral. On en prend acte et on attend désormais avec impatience de connaître les dispositions d'application. ”

Crédit infos

La reprise c'est:

un projet personnel
un arrangement familial
un traitement fiscal
un budget
un plan de financement
un dossier assurances

Oublier une étape
peut compromettre
toute la démarche!

Office de
crédit agricole

Jordils 3 - CP 128
1000 Lausanne 6
Tél. 021 614 24 33
Fax 021 614 25 01
oca@prometeerre.ch

Diagnostic des besoins en irrigation

MandaTerre a réalisé une étude sur les besoins en eau d'irrigation dans le canton de Vaud pour le compte de la division amélioration foncière du Service du développement territorial. Le rapport est actuellement en phase de validation. Les résultats de ce diagnostic seront disponibles dans le courant du premier trimestre 2013. Il ressort entre autres de cette étude que les légumes, les fruits et les pommes de terre sont les principales productions agricoles irriguées. Ces cultures reçoivent en effet 81% des apports totaux en eau d'arrosage. Par ailleurs, près de 50% de l'eau d'irrigation proviennent des rivières. (J. M.)

Nouvelle bourse d'échange «Agrix»



Le 25 janvier prochain, une nouvelle bourse d'échange de biens et de services sera mise à disposition des agriculteurs. Elle sera accessible via Internet avec une application spécifique pour smartphone. Cette bourse proposera 7 rubriques: Travaux pour tiers, emploi, engrais, fourrage/paille, bétail véhicules à moteurs / machines et divers. «Agrix» a été développée par ProConseil en collaboration avec Agri. Cette nouvelle plateforme permettra également aux agriculteurs d'insérer leurs annonces directement dans le journal Agri. (S. T.)

Budget cantonal 2013

Les problèmes actuels du FIR (Fonds d'investissement rural) ont polarisé les débats au Grand Conseil, lors des discussions sur le budget agricole 2013. Largement abordée en amont, la question du cofinancement entre le Canton et la Confédération n'a que peu retenu l'attention des députés. Selon les projets, leur couverture financière se composera d'une part cantonale (prévu: 20%) qui déclenchera l'obtention de la part complémentaire de la Confédération (80%). Un exemple de mesures cofinancées: celles se rapportant à la Qualité du paysage, dont Prométerre a esquissé des schémas de mise en œuvre afin de contrôler l'impact financier sur les exploitations.

Pour 2013, le budget du Département de l'économie et du sport (DECS) reste inchangé (CHF 635'714'000.-, dont CHF 301'825'500.-, pour l'agriculture).

Produire de l'électricité photovoltaïque sans soucis



Audior VANESSA MENETRIER

La Stratégie énergétique 2050, élaborée par le Conseil fédéral, prévoit entre autres la forte progression des énergies renouvelables dans le mix énergétique suisse. Le milieu agricole possède de nombreux atouts pour la production d'énergies renouvelables, notamment pour le solaire photovoltaïque. Les grandes toitures des bâtiments agricoles offrent d'intéressants supports pour la pose de panneaux solaires.

Cette production d'énergie verte devrait être financièrement intéressante à long terme pour les agriculteurs. La Confédération soutient actuellement la production d'énergies renouvelables par le biais de la rétribution à prix coûtant (RPC) de l'électricité produite pour une durée de 25 ans pour le solaire photovoltaïque. Toutefois, avant de se lancer dans cette aventure, il convient d'évaluer les chances de réussite d'un projet.

Pour l'agriculture, la production d'énergie renouvelable ouvre des perspectives de diversification intéressantes. Il n'est cependant pas aussi simple qu'il n'y paraît de poser des panneaux solaires sur son toit.

POUR DÉSAMORCER LES PROBLÈMES

Des aléas peuvent intervenir tout au long de sa réalisation. Il est préférable d'en avoir conscience et de les anticiper. Ce sont par exemple des délais administratifs importants, un raccordement au réseau non réalisé en temps voulu ou encore la découverte de frais annexes non compris dans le devis initial.

Fort de ce constat, ProConseil a développé de nouvelles compétences en matière d'énergies renouvelables et propose aujourd'hui une prestation spécifique d'accompagnement de projets photovoltaïques: «ProSolaire». Celle-là comporte plusieurs types de conseils destinés aux agriculteurs désireux d'investir dans une installation photovoltaïque:

- Soutien dans les démarches administratives
- Comparaison d'offres de mandataires techniques



Les fermes, étables et autres ruraux présentent des surfaces de toits de grandes dimensions, offrant de grandes capacités de production.

- Calcul de rentabilité: complément pour la comparaison de devis et mesure des effets du projet sur l'exploitation
- Plan de financement, constitution d'un dossier pour la recherche de partenaires financiers
- Conseils juridiques et en assurances

ProConseil participera à l'édition 2013 de Swiss'expo, du 17 au 20 janvier 2013 au Palais de Beaulieu à Lausanne (halle 9, stand 921) ainsi qu'au forum «Energies renouvelables» le vendredi 18 janvier de 10h à 12h à la halle sud.

EXEMPLE DE COMPARAISON D'OFFRES DE MANDATAIRES TECHNIQUES

| | | DEVIS 1 | DEVIS 2 | DEVIS 3 |
|--|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CALCUL DE LA PRODUCTION | | | | |
| Surface de l'installation | m ² | 985 | 1055 | 995 |
| Puissance nominale de l'installation | Wc | 167'850 | 162'410 | 163'100 |
| Production annuelle estimée | kWh | 239'130 | 165'430 | 170'820 |
| Coefficient (prod annuelle / puiss nominale) | | 1.425 | 1.019 | 1.047 |
| PRIX DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE | | | | |
| Modules photovoltaïques | CHF | 198'950.00 | 250'930.00 | 180'600.00 |
| Structure de support | CHF | 35'680.00 | 52'670.00 | 25'060.00 |
| Câblage | CHF | 9'300.00 | Compris | 7'650.00 |
| Onduleurs | CHF | 57'000.00 | 46'650.00 | 36'740.00 |
| Matériel électrique complet | CHF | 15'030.00 | Compris | 3'400.00 |
| Parasurtenseur | | Non mentionné | Non compris | Non mentionné |
| Ferblanterie reconstructive | CHF | 5'000.00 | Non compris | Non mentionné |
| Sous-total | CHF | 320'960.00 | 350'250.00 | 253'450.00 |
| PRIX DE LA POSE DE L'INSTALLATION | | | | |
| Transport / main d'œuvre | CHF | | | 4'690.00 |
| Sécurité (barrières, échafaudages) | CHF | 7'100.00 | Non mentionné | 7'300.00 |
| Montage, opérations de construction | CHF | 73'680.00 | 42'060.00 | 49'125.00 |
| Sous-total | CHF | 80'780.00 | 42'060.00 | 61'115.00 |
| PRIX DE LA GESTION DE PROJET | | | | |
| Gestion de projet | CHF | 950.00 | | 26'770.00 |
| Sous-total | | 950.00 | 0.00 | 26'770.00 |
| TOTAL NET HT | CHF | 402'690.00 | 392'310.00 | 341'335.00 |
| TVA 8 % | CHF | 32'215.20 | 31'384.80 | 27'306.80 |
| TOTAL INSTALLATION TTC SELON OFFRE | CHF | 434'905 | 423'695 | 368'642 |

Le droit comptable fait peau neuve



Audior PHILIPPE CHRISTEN

Vieux de plusieurs décennies, le droit comptable était devenu obsolète. Les chambres fédérales ont adopté de nouvelles dispositions qui s'appliqueront dès 2013, avec un délai transitoire de deux ans.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS

Désormais, toutes les dispositions traitant de la comptabilité et de la présentation des comptes sont regroupées aux articles 957 à 963b du code des obligations. Les nouvelles règles s'appliquent à tous, assorties d'exigences croissantes selon la taille de l'entreprise. Une structure unique du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes est applicable indépendamment de sa forme juridique. En revanche, les principes de présentation des comptes reconnus

Le droit comptable a été entièrement revu et unifié. La présentation des comptes se fonde dès maintenant sur l'importance économique de l'entreprise et non plus sur sa forme juridique.

jusqu'ici demeurent et la constitution de réserves latentes reste possible.

POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES...

Lorsque le chiffre d'affaires annuel est inférieur à CHF 500'000.-, le législateur a prévu qu'il soit possible de remplacer la tenue d'une comptabilité conforme au droit par un simple relevé des recettes et des dépenses accompagné d'un état de fortune annuel. Cependant, même si cette simplification semble intéressante, il est illusoire de croire que cette pratique minimaliste permette tant de servir de base à une bonne gestion d'exploitation, que de fournir tous les détails nécessaires lors d'une succession ou d'une remise de domaine (amortissements cumulés). Il sera également difficile de répondre aux

demandes d'informations de l'autorité fiscale ou encore des bailleurs de fonds.

C'est pourquoi, nous encourageons nos membres et clients à conserver une comptabilité telle que tenue jusqu'à ce jour. Dans cette optique, les plans comptables actuellement proposés par Fidasol répondent déjà aux nouvelles normes légales. L'annexe aux comptes annuels, destinée à apporter des précisions sur le bilan, le compte de résultat, les principes comptables retenus et le nombre d'employés n'est pas obligatoire pour les entreprises individuelles.

... ET LES PERSONNES MORALES

Les sociétés anonymes, à responsabilité limitée et les coopératives partageront dorénavant les mêmes règles

de présentation et d'établissement des comptes. Les sociétés coopératives devront en particulier dresser une annexe aux comptes dont elles étaient dispensées jusqu'ici. Les règles de structure minimale des comptes leur seront aussi applicables. Dans les cas où les règles de présentation des comptes appliquées jusqu'ici doivent être adaptées, le délai transitoire de deux ans sera utile pour permettre une comparaison pertinente avec les comptes de l'exercice précédent.

Pour les entreprises individuelles, Fidasol a d'ores et déjà adapté les modèles de comptabilité au nouveau droit. Pour les personnes morales, Fiprom tient la liste des adaptations nécessaires ainsi qu'un calendrier d'application.

Qualité du paysage: «On a un bien joli canton, des veaux, des vaches, des moutons...»



SOPHIE CHANEL

Depuis bientôt deux ans, le paysage d'un coin de notre bien joli canton est observé de près. Non loin de la Venoge, du côté de l'Orbe qui file tout droit sur Yverdon, la plaine de l'Orbe est une des quatre zones tests du pays pour les contributions à la qualité du paysage (QP), mesure de la nouvelle politique agricole 2014-2017.

Cette expérience offre une base solide au canton de Vaud pour réfléchir à une stratégie de mise en place cantonale des contributions QP.

«...DU TABAC, DU BLÉ, DE LA VIGNE...»

Dans le cadre du projet-pilote, 96 exploitants, sur un total de 115 agriculteurs cultivant des parcelles dans le périmètre de projet, se sont inscrits à des mesures paysagères. Pour cette première année de

test, les mesures les plus prisées ont été l'augmentation du nombre de cultures dans la rotation annuelle, la mise en place de cultures colorées, le maintien des arbres isolés existants et la plantation de plantes jalons dans le vignoble. La majeure partie des contributions à la qualité du paysage sont ainsi destinées à des mesures favorisant d'une part la mosaïque paysagère et d'autre part la structure du paysage. Ces mesures qui ont un effet sur le grand paysage sont également celles qui sont appréciées des agriculteurs.

Des mesures paysagères seront encore mises en place l'année prochaine par les agriculteurs de la plaine de l'Orbe. Le projet pilote se terminera à fin 2013.

«...FAUT UN RUDE EFFORT ENTRE NOUS...»

Les deux ans du projet pilote ne permettront pas de tirer un bilan des effets paysagers de ces mesures. Cependant, une évaluation des implications administratives accompagne le processus. Dès aujourd'hui, nous observons que différents défis organisationnels attendent une mise en œuvre cantonale des projets QP: les coûts élevés des études paysagères, les délais de leur conception, le temps que les agriculteurs doivent investir dans ces projets collectifs ou encore la complexité administrative des mesures. L'attitude proactive du Service de l'agriculture (Sagr) vis-à-vis du projet pilote lui permet ainsi d'être au fait des enjeux d'une mise en place cantonale de cette mesure de politique agricole fédérale.

«...C'EST À NOUS, C'EST TOUT VAUDOIS...»

Les agriculteurs devraient jouer un rôle fondamental dans la conception de ces projets. En effet, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) souhaite

que les porteurs de projet soient des groupements régionaux à majorité agricole. La Confédération ne prévoit pas de diffuser un catalogue fédéral de mesures paysagères, car ces dernières doivent correspondre à des spécificités régionales. Les agriculteurs auront donc un rôle important à jouer dans la validation des mesures paysagères qu'ils mettront en œuvre. Leur connaissance du patrimoine culturel régional, leur pratique quotidienne du terrain ainsi que leurs perceptions du développement de leur région seront précieuses dans le processus de définition des mesures paysagères.

«...ELLE OFFRE AUSSI DES COINS CHARMANTS...»

Notre bien joli canton possède une riche diversité de paysages produite par l'activité agricole. Que seraient le Jorat sans ses herbages broutés par les bovins, La Côte sans le rythme imposé par l'arboriculture ou le Gros-de-Vaud sans sa mosaïque de cultures céréalières?

Afin de donner la possibilité à tous les exploitants vaudois de mettre en valeur le paysage de leur région, et de prétendre aux contributions à la qualité du paysage le plus tôt possible, le Canton, en collaboration avec Pro-Conseil, travaille actuellement sur un

SÉANCES D'INFORMATION SUR LES CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

- **Lundi 21 janvier 2013**, 13 h 30, salle de gym de Grange-Verney
- **Mardi 22 janvier 2013**, 9 h, salle du battoir de Noville
- **Vendredi 25 janvier 2013**, 14 h, salle villageoise de Pampigny
- **Mardi 29 janvier 2013**, 9 h, aula de l'école de Changins
- **Jeudi 7 février 2013**, 9 h, salle villageoise de Donneloye
- **Mardi 12 février 2013**, 9 h, forum de Savigny (séance pour les comités des réseaux OQE)

En outre, un exposé sur les contributions QP sera présenté lors des forums de Prométerre (c. f. p. 4).

modèle de mise en œuvre cantonal de ces projets QP. Des séances d'informations auront lieu début 2013.

Ainsi, bluffé, un bon confédéré nous dira peut-être, d'un petit air étonné: permettez qu'on vous interroge: vous êtes plein d'acouet, dites-vous?

UNE TRANSITION À NE PAS RATER



Vincent Bailly

STÉPHANE TEUSCHER Parallèlement à l'abandon des animaux dans le cadre des paiements directs, le changement principal du soutien fédéral aux agriculteurs suisses tient dans l'introduction des contributions à la transition dès 2014. Le budget de 482 millions de francs alloué à ces contributions pour l'année 2014 diminuera aussi vite que les exploitants s'engageront dans des mesures de contributions volontaires (contributions à la qualité du paysage, à la biodiversité, à l'efficacité des ressources, à l'environnement et au bien-être animal).

Prométerre a combattu les contributions à la qualité du paysage jusqu'à leur acceptation par les chambres fédérales. L'expérience du projet pilote a permis à la défense professionnelle vaudoise d'identifier grandeur nature les problèmes de cette mesure fédérale. Cependant, cette mesure ayant été acceptée par les chambres, il s'agit maintenant de mettre au point un système cantonal performant afin que tous les agriculteurs vaudois qui le souhaitent puissent prétendre à ces contributions dès 2014.

La comptabilité informatisée compte déjà 900 convaincus!



VINCENT FAVRE

Les prestations d'hébergement développées par Fidasol sur son Terminal Serveur rencontrent un succès croissant, car elles permettent un regard nouveau sur la gestion de la comptabilité informatisée. Dernièrement, la fiduciaire spécialisée de Prométerre a accueilli son 900^e client.

L'informatique est partout, au cœur de nos maisons, au cœur de nos fermes. Depuis quelques décennies, l'arrivée de nouveaux outils informatiques toujours plus performants auraient dû apporter facilité et détente. Chaque foyer s'est équipé d'un ordinateur et a découvert les joies des mises à jour incessantes, voire même critiques parfois. Les virus, chevaux de

Troie et autres gadgets de malheur tentent tous les jours de se frayer un chemin jusqu'au disque dur de nos chères machines. Et que faire alors si une attaque se produit mettant à mal votre disque dur et toutes les données qu'il contient? Au fait, faites-vous régulièrement vos sauvegardes?

SOLUTION SIMPLE ET FIABLE

Depuis 2009 déjà, Fidasol propose à sa clientèle de s'affranchir de toutes ces

contraintes ou presque, en hébergeant leur logiciel comptable et les données de leur comptabilité sur son Terminal Serveur. Les clients accèdent à leurs données à travers un simple navigateur Internet, Fidasol s'occupant du reste. Les mises à jour sont permanentes, les sauvegardes quotidiennes. Lorsqu'un éventuel petit problème surgit, les collaborateurs de Fidasol prennent le contrôle à distance et trouvent la solution. Plus de déplacements inutiles, plus de perte de temps. Le système permet de plus de pouvoir travailler avec le logiciel de son choix, Agro-Twin, Agro-Twin Cash ou encore avec la nouvelle gamme A-TWIN. Biz.

Fidasol a eu la joie de mettre en ligne la 900^e comptabilité cet automne suite à la demande de MM. Antony et Jean-François Jotterand de Bière. La simplicité du système et son haut niveau de sécurité les ont convaincus. Il faut dire aussi qu'il semble difficile de croire que 899 autres utilisateurs aient pu se tromper avant eux... Fidasol félicite chaleureusement Antony et Jean-François Jotterand pour leur confiance. Ils ont reçu un panier gourmand de la Halle Romande à Lausanne.

A-TWIN.BIZ: UN CONCENTRÉ DE FACILITÉS!

Fidasol a introduit l'ensemble de logiciels professionnels A-TWIN.Biz il y a quelques temps déjà. Par leurs modules et les extensions qu'ils permettent, ils apportent une réelle simplification de toutes les opérations.

Module Comptabilité

Module permettant la saisie des écritures et l'établissement du bouclément. Différents modèles de plans comptables sont disponibles: Grandes Cultures, Vaches Laitières ou Viticulture. Le suivi des investissements se fait au moyen du module intégré «Gestion des immobilisations».

Module Commerce

Particulièrement adapté aux activités vigneronnes, les ventes à la cave sont un jeu d'enfant, tout comme l'établissement des factures. L'état du stock de chaque article est permanent et les différents prix (clients final, revendeurs, etc.) gérés facilement. Les fournisseurs sont payés électroniquement, le système gère la TVA.

Module Salaire

Ce module adapté aux spécificités agricoles permet, entre autres, la gestion des charges sociales, de l'impôt à la source, le paiement électronique des salaires et l'établissement des décomptes annuels.

Toutes les écritures générées par les modules Commerce ou Salaire se comptabilisent automatiquement dans le module comptabilité, y compris les écritures analytiques.

V. F.



Jacques-Henri Ador

900^e clients du Terminal Serveur, Jean-François Jotterand (à g.) et son fils Antony (à dr.) reçoivent de Vincent Favre, directeur de Fidasol (au centre), un panier de la Halle romande.

TerrEmploi change de direction mais maintient le cap



DANIEL GAY

Lionel Gfeller, le nouveau directeur de TerrEmploi, est déjà bien connu de Prométerre puisqu'il a travaillé au service informatique du Département assurances de 2003 à 2008, service dont il a assumé la direction dès 2007. Titulaire d'une licence en informatique de gestion de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne et fils de vigneron, Lionel Gfeller pourra, dans ses nouvelles fonc-

Dès le 1^{er} janvier 2013, TerrEmploi aura un nouveau directeur. Après avoir mis sur pied, organisé et dirigé la société depuis sa création en 2010, Didier Fattebert a souhaité revenir à son ancien métier à Prométerre; il aura désormais la charge d'affilier les membres et d'organiser le conseil en assurances. Pour lui succéder, Prométerre a porté son choix sur Lionel Gfeller.

tions, mettre en valeur ses compétences de gestionnaire et sa parfaite connaissance du milieu rural.

SPÉCIALISTE DE LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE...

TerrEmploi a été créée pour répondre à tous les besoins des entreprises agricoles et viticoles en matière de main d'œuvre, familiale ou extra-familiale. TerrEmploi dépanne le chef d'exploitation ou son conjoint, recrute et place de la main-d'œuvre, se charge de la gestion administrative du personnel. Le successeur de Didier Fattebert reprend les rênes d'une société dont les prestations sont d'ores et déjà appréciées et dont il est chargé de poursuivre le développement.

Les heures de dépannage effectuées par TerrEmploi en 2012 ont été un peu moins nombreuses qu'en 2011. Pourquoi donc? Lorsqu'il intervient en cas de coup dur (maladie, accident), le dépannage fait l'objet d'un soutien du canton, à hauteur de 50% des coûts selon la loi sur l'agriculture vaudoise. Mais les limites budgétaires du Canton n'ont pas permis d'atteindre ce

50% en 2011. TerrEmploi a donc prudemment renoncé à toute promotion du dépannage et serré la vis au niveau de la durée des prestations; d'où la baisse des heures en 2012. Pour 2013, le budget (provisoire) de l'Etat pour le soutien au dépannage est sensiblement augmenté, ce qui permettra de mettre à nouveau en avant la prestation de dépannage.

... ET DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES

L'accent sera aussi porté, en 2013, sur la gestion administrative du personnel, car cette prestation répond à un besoin croissant. Chaque année en effet, les contrôles d'employeurs effectués soit par le Service cantonal de l'emploi, soit par la Caisse cantonale AVS, sont plus nombreux et plus pointilleux.

TerrEmploi propose de se charger des formalités d'engagement, des annonces aux assurances sociales, de l'établissement des décomptes de salaire, donc d'activités qui rebutent nombre d'employeurs. Près de 150 entreprises déjà ont adhéré au système. Mais combien



Le service de dépannage est bien utile, lorsqu'un exploitant a rapidement besoin d'aide, comme pour s'occuper des animaux.

d'exploitations agricoles, y compris des branches spéciales, occupent-elles du personnel extra-familial et sont donc susceptibles de déléguer la gestion administrative à une entreprise de services spécialisée? Sur les quelque quatre mille exploitations du canton, sans doute la moitié au moins. On voit de suite la marge de développement des activités de TerrEmploi pour les périodes à venir. Le nouveau directeur a du pain sur la planche.

Les conditions d'occupation du personnel agricole selon la circulaire du Service cantonal de l'emploi ne changeront pas en 2013. L'inflation étant négative, le salaire minimal reste fixé à CHF 3320.- brut par mois. La circulaire est accessible sur le site du Service de l'emploi www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/ ou celui de Prométerre www.prometerre.ch



Lionel Gfeller, nouveau directeur de TerrEmploi.

Forums 2013 de Prométerre



NATHALIE NOVERRAZ*

Politique agricole 2014-2017 oblige, les forums de Prométerre en feront leur thème principal en ce début d'année 2013. Il s'agira avant tout de discuter et surtout de trouver ensemble les meilleures solutions pour la mise en œuvre des nouvelles mesures prévues, dont celle intitulée Qualité du paysage. Mais pas seulement...

Les forums de Prométerre s'adressent à tous les membres des familles paysannes du canton. Plus qu'un rassemblement annuel permettant d'aborder les principales questions agricoles, les forums se veulent un lieu d'échange et de confrontation d'idées en vue de définir et de promouvoir une politique commune pour défendre les intérêts de l'agriculture en général et vaudoise en particulier.

De nature plutôt individualiste, les agriculteurs devront, demain plus encore que hier, se nourrir de paradoxe en envisageant leur avenir sous l'angle de la collaboration. En effet,

comme le montre la nouvelle mesure Qualité du paysage (qui fera l'objet d'une campagne d'information du 21 janvier au 12 février 2013 – voir l'article en page 3) et d'autres dispositions de la nouvelle loi, PA 14-17 se tourne vers une politique de paiements directs qui fait la part belle aux projets collectifs.

POUR RESTER INFORMÉS

Il s'agira donc de trouver, ensemble, des solutions pour maintenir au mieux le revenu de son exploitation tout en répondant aux attentes de la société que le Parlement est en passe de

matérialiser avec la révision de cette loi. Vous, les agriculteurs, et nous, la défense professionnelle, ne sommes pas les seuls concernés. Le Canton, dont le gouvernement vient d'exprimer sa volonté de «développer une stratégie offensive dans le cadre de la future PA 14-17» et qui est par ailleurs toujours davantage sollicité pour cofinancer les mesures de la Confédération, a lui aussi son rôle à jouer. Nos forums seront également l'occasion de faire le point sur cet aspect-là de la question.

Comme de coutume, les forums se termineront par un moment de convivialité autour des fleurons culinaires des dames paysannes du Service traiteur de ProTerroir. Venez nombreux!

* Nathalie Noverraz est Secrétaire générale de Prométerre



Les forums de Prométerre sont une occasion unique dans l'année pour se tenir au courant des grands dossiers du moment et entretenir son réseau de contacts.

Eco Energie Etoy à l'ombre des derricks



JACQUES-HENRI ADDOR

Le statut d'installation pilote d'Eco Energie Etoy arrive à échéance le 31 décembre. Taxé de 78 centimes par litre (!), son biocarburant agricole ne sera plus compétitif. La coopérative doit donc se reconvertir. Elle conservera son rôle de régulateur du colza en 2013, mais vraisemblablement pas au-delà.

Suite à la décision du Parlement de modifier la loi sur l'imposition des huiles minérales en 2007, le biodiesel produit par EEE ne peut plus bénéficier d'une exonération fiscale. Le surcoût d'une année obtenu auprès de l'Administration fédérale des douanes (AFD) expirant au 31 décembre prochain, la coopérative devrait accepter une taxe de 78 cts par litre – ce qui rendrait son produit invendable car plus compétitif.

Durant l'année écoulée, EEE a bien cherché des solutions pour maintenir sa production. En vain: la législation suisse est ainsi faite et les normes de référence pour établir l'écobilan d'un carburant si sévères, qu'elles ne permettent pas à une production indigène, comme celle d'EEE, d'obtenir la détaxe fiscale. Et sans cette détaxe, aucun espoir de commercialisation. Pour décider de son avenir et de celui de ses 1000 coopérateurs, EEE a tenu son assemblée générale le 28 novembre. Parmi les solutions envisagées, c'est finalement la vente du site et de ses installations qui a été retenue. Celle-là devrait laisser un bénéfice d'environ CHF 780'000.-, de quoi financer l'étude de nouveaux projets. EEE a déjà établi des contacts



Commencée en 1994, l'aventure Eco Energie Etoy se termine sur les impitoyables chevaux de frise de l'Office fédéral de l'environnement et ses normes qui fixent l'écobilan des agrocarburants. Le site et l'usine seront mis en vente.

avec un repreneur potentiel, actif dans la transformation d'huiles usagées. Une assemblée générale extraordinaire devrait permettre de finaliser la décision au printemps prochain. Même si la page du colza est tournée, EEE n'entend pas en rester là dans le domaine de la production d'énergies renouvelables en rapport avec l'agriculture. La coopérative s'intéresse au développement d'installations photovoltaïques sur les toits de fermes, notamment en groupant les commandes, l'installation et la commercialisation de l'électricité produite, et à la production d'huiles de pyrolyse à partir de déchets plastiques agricoles.

AGENDA

- **Judi 28 février 2013**
(Alpes – Riviera-Chablais): dès 9 h à la Grande Salle de Gryon
- **Mercredi 6 mars 2013**
(La Broye – Nord): dès 9 h à la Grande Salle de Sédeilles
- **Judi 7 mars 2013**
(La Côte – Centre – Jura): dès 9 h à la Grande Salle de Gollion